

Image not found or type unknown



Mon assurance crédit doit-elle prendre le relais?

Par **Olano Eric**, le **02/05/2014** à **17:30**

Bonjour. Je suis client chez Diac depuis 2008. Suite à l'achat d'un nouveau véhicule Dacia en septembre 2013, je règle une mensualité de 279.37 euros par mois. J'ai contracté une assurance "décès invalidité". Je suis depuis le 12 avril 2014 pris en charge à 100% pour une affection de longue durée (cancer de la prostate). En conséquent, je voudrais savoir si je bénéficie bien du relais de Diac pour le paiement du crédit, comme il est convenu sur le contrat, ce jusqu'à ma guérison? cordialement. Olano Eric

Par **Lag0**, le **02/05/2014** à **19:27**

Bonjour,
Comme vous devez le savoir, c'est uniquement en lisant votre contrat que vous aurez la réponse.
Seul le contrat précise ce qui est pris en charge, les exclusions, et les modalités de cette prise en charge.